

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 27 (1980)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Nouvelles des communes et des cantons romands

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# En bref

## Nouvelles des communes et des cantons romands

**Aigle.** La construction du centre de protection civile pour la réalisation de laquelle le Conseil communal avait accepté le préavis de la Municipalité en séance du 24 septembre dernier, a commencé. Il s'agit d'un bâtiment s'adossant aux fondations du hangar du chantier communal à la sortie de la localité en direction des Mosses. La présence de la rivière à proximité a posé des problèmes techniques pour l'excavation sur une surface de 1700 mètres.

Ce centre comprendra un poste d'attente de 129 lits pour équipes d'intervention, un poste sanitaire de 30 lits, deux groupes d'abris de 500 places. Ces installations sont polyvalentes et utilisables pour les besoins en temps normal. Coût total: 2 650 000 francs, dont 864 000 francs à la charge de la commune, déduction faite des participations cantonale et fédérale. L'inauguration est prévue à la fin de cette année.

**Cortailod.** Compte rendu de M. J.-F. Bettenmann, chef du service des transmissions de l'organisme local de la PC:

«Les 28, 29 et 30 novembre 1979, un exercice s'est déroulé dans les abris du poste de commandement de la commune. Thème de cet exercice: un accident nucléaire oblige la population à se réfugier dans les abris. Les services mobilisés sont: transmissions téléphoniques, protection AC, abris, renseignements.

Lors du cours de cadres du 28 novembre, M. Francis Sigris, CL, et les différents chefs de service organisent et mettent au point cet exercice. Le 29 novembre, ce sont 25 hommes qui sont convoqués. Pour eux, ce sera la révision de la théorie et pratique acquise lors de leur cours d'introduction. Les constructeurs de lignes ont installé une ligne téléphonique dans le village. Le service AC s'est rendu dans une ferme pour discuter avec l'agriculteur des mesures à prendre en cas de retombées radioactives. Le service

d'abris a visité quelques abris du village.

Le 30 novembre à 0800, débute l'exercice d'ensemble. L'alarme ATO est donnée, les hommes de la protection civile gagnent les abris. A 1000, l'ordre doit être donné à la population de se rendre dans les abris. Pour simuler cette phase, une classe d'école de 5e année joue le rôle de figurants. L'instituteur et ses élèves sont conduits dans un abri du PC et continuent leurs leçons. A midi, un repas en commun est servi dans le réfectoire du PC. Dans l'après-midi, des hommes du service AC, équipés de pèlerine, masque et casque, se sont rendus dans les rues du village pour effectuer des mesures du degré de radioactivité. En fin de journée, l'exercice s'est terminé par la reddition du matériel et le licenciement des enfants et des hommes. Les cadres de la protection civile se sont retrouvés pour discuter et commenter cet exercice intéressant.»

Lors de la dernière séance d'EM de l'année, la protection civile de Cortailod a pris congé de M. Marcel Matthey chef du service PLCF, arrivé à la limite d'âge. Son successeur a été nommé en la personne de M. Christian Quain, jusqu'ici chef de Sect.

### Canton de Neuchâtel Extrait du rapport de gestion de l'Office cantonal PC pour l'année 1979

**Généralités.** L'état de préparation de la protection civile du canton s'est développé à satisfaction. Il est intéressant de constater que 23 organismes communaux de la protection civile sont opérationnels depuis le début du second semestre de l'année; ils seront à même d'intervenir en deuxième échelon en cas de catastrophe dans le canton.

Divers travaux de coordination, relatifs au service sanitaire, ont été mis au point avec le service de la Santé publique. Un pas important a donc été franchi dans ce domaine et un rapport concernant le service sanitaire coordonné à l'échelon cantonal a été remis au Conseil d'Etat, pour décision. Les deux délégations d'officiers supérieurs français, qui nous ont fait l'honneur de leur présence à Sugiez, ont été favorablement impressionnées par le sérieux avec lequel sont instruits les cadres et le personnel de notre protection civile.

**Instruction.** Instructeurs à disposition: 19 cantonaux et 58 communaux = 77 participants aux cours: fédéraux et centralistes: 81 personnes cantonales et communales: 1426 personnes (31 cours, 115 journées d'instruction)

#### Participation

- Personnes convoquées		1578	
- Personnes dispensées avant le cours		- 123	7,79%
- Personnes annoncées à la visite médicale le jour de l'entrée en service	55		3,48%
- Personnes dispensées médicalement		- 18	1,14%
- Personnes licenciées le jour d'entrée en service pour d'autres raisons valables		- 1	0,06%
- Défaillants à l'entrée en service		- 12	0,76%
- Entrés pendant les cours		+ 2	0,12%
- Licenciés pendant les cours		—	
- Défaillants pendant les cours		—	
		<u>1426</u>	

#### Récapitulation générale:

- Personnes instruites à fin 1978	4547
- Nouveaux instruits en 1979	522
- Formation de cadres dans les divers services	96
	<u>5165</u>
- Mutations intervenues pendant l'année: libérations pour raison d'âge, de maladie, départs du canton, etc.	- 450
Personnes instruites au 31 décembre 1979: soit une augmentation de 168 personnes	<u>4715</u>

#### Genre d'ouvrages

	Coût total	Participations financières			
		fédérales	cantonales	commu- nales	propriétaires
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Abris privés et centre scolaire	1 258 195	292 202	241 260	196 336	528 397
Constructions et installations	885 515	627 217	253 180	—	5 118
<b>Totaux</b>	<b>2 143 710</b>	<b>919 419</b>	<b>494 440</b>	<b>196 336</b>	<b>533 515</b>

	Nombre d'abris aménagés	Nombre de places	Participation cantonale
de 1953 à 1979	3905	126 821 <sup>1</sup>	10 206 203

<sup>1</sup> Soit pour le 79% de la population du canton (dont 96 698 places sont ventilées – pour 60% de la population).

#### Livraisons de matériel

	Valeur totale	Participations financières		
		fédérales	cantoniales	communales
aux communes	415 674.30	269 745.40	72 964.80	72 964.80
aux établissements	8 195.50	5 317.70	719.45	part des OPE 2 158.35
Total général	423 869.80	275 063.10	73 684.25	75 122.45

#### Situation à fin 1979

aux communes	9 447 453.20	5 551 432.80	1 948 015.50	1 948 004.90
aux établissements	108 622.20	63 416.25	11 504.25	part des OPE 33 701.25
Total général	9 556 075.40	5 614 849.05	1 959 520.20	1 981 706.15

**Canton du Valais.** Suite à l'article suivant paru dans le Nouvelliste du 25 janvier dernier:

## La protection civile est-elle vraiment efficace?

Collombey-Muraz (cg). - C'est la question que pouvaient se poser les participants au cours de répétition de deux jours qui s'est déroulé à Collombey pour les incorporés à la section sanitaire des communes de Champéry, Illiez, Troistorrens, Collombey-Muraz, Vouvry et Port-Valais, placé sous la direction du chef local de Collombey-Muraz, Daniel Fellay. En effet, lors de la clôture de ce cours, le président de Collombey-Muraz Arthur Zimmermann a relevé son scepticisme quant à la valeur des abris individuels en cas de conflagration internationale où les moyens modernes de destruction ne permettront pas à ces abris de résister. Par contre, en ce qui concerne la formation de samaritains il faut en convenir, elle est utile à chacun dans le but de sauver son prochain en «réfléchissant avant d'agir».

Le chef local, motivé par les cours de formation qu'il a suivis, précise qu'«Il ne vaut rien de sauver si tout est mort».

Quant à nous qui devons participer à ce cours après avoir effectué plus d'un millier de jours de mobilisation entre 1940 et 1945, nous n'avons pu y prendre part, à la suite d'un accident. Mais cela ne nous empêche pas de relever qu'il y a tout de même de graves inepties dans l'organisation de la protection civile qui mobilise pour des cours de répétition des hommes de plus de 58 ans, alors qu'il y a de nombreux jeunes exemptés de service militaire qui seraient à même d'être incorporés dans cette protection civile.

Le président de la Section valaisanne de l'Union suisse pour la protection civile, Charly Délez, Martigny, a répondu le 6 février à M. Arthur Zimmermann, président de la Commune de Collombey, ce qui suit:

#### Monsieur le Président,

Je me réfère à un article paru dans le Nouvelliste du 25 janvier, relatant un cours sanitaire qui s'est déroulé à Collombey, article intitulé «La protection civile est-elle vraiment efficace?»

Vos réflexions lors de la clôture de ce

cours, ainsi que les remarques désabusées du chroniqueur, empreintes de scepticisme quant à la valeur des abris d'une part, et aux «inepties» de l'organisation de la protection civile d'autre part, ne me laissent pas indifférent et motivent ma présente intervention.

Si la question posée par le titre de l'article est brève et concise, y répondre de façon lapidaire est impossible... je vous prie de m'en excuser.

Il est bon de rappeler les buts de la protection civile, définis par l'article 2 de la loi:

«La protection civile comprend principalement:

1. L'instruction de la population sur les dangers et les possibilités de protection;
2. Des mesures de protection et de sauvetage, telles que:
  - a) l'alarme
  - b) l'obscurcissement
  - c) la protection et la lutte contre le feu
  - d) le sauvetage de personnes et de choses
  - e) les mesures contre l'action des armes atomiques ou chimiques
  - f) la protection contre les inondations
  - g) le déplacement partiel de la population
  - h) le maintien d'établissements en activité
  - i) la protection de biens d'importance vitale et de valeurs culturelles
3. Des mesures de secours telles que:
  - a) les soins aux blessés, aux infirmes et aux malades
  - b) l'aide aux sans-abris et aux personnes dans le dénuement

Comment réaliser un programme aussi large et aussi complexe? Les moyens sont désignés dans l'article 3 de la loi: ce sont les organismes de protection locaux, l'entraide régionale, les constructions et installations ainsi que les abris pour la population.

La conception 1971 de la protection civile, définie par nos autorités fédérales selon l'adage «Prévenir vaut mieux que guérir» consiste à procurer, pour chaque habitant de la Suisse, une place protégée ventilée dans un abri.

Cette conception est heureuse, car si l'on tient compte des nombreux dangers qui peuvent menacer notre population en cas de guerre, soit bombardement, écroulement d'immeubles, incendies de surface, rayonnement radioactif, ou retombées de même type, engagement de toxiques chimiques de combat, rayonnement thermique et j'en passe, la meilleure mesure de sauvegarde possible, c'est naturellement l'abri de protection

civile. Celui-ci est conçu pour résister à une pression considérable, c'est-à-dire une atmosphère; il résistera donc à l'écroulement de l'immeuble qui l'abrite et fera écran contre les rayonnements précités. Il est équipé de portes et de volets blindés étanches ainsi que d'un masque à gaz collectif (l'appareil de ventilation) indispensable pour la protection contre les gaz et les poussières radioactives.

Il faut reconnaître que la conception technique de l'abri, clairement définie par les ITAP, tient compte d'un large spectre de risques et de dangers. C'est le résultat de longues études, très sérieuses fondées sur les expériences de la guerre et d'essais en présence de l'arme atomique...

Résisteront-ils?

Si l'on admet comme possible l'engagement de l'arme nucléaire dans un prochain conflit, éventualité monstrueuse que je rejette, car dans une telle guerre il ne pourrait y avoir que des vaincus dans les deux camps, il est raisonnable de penser que les abris situés au voisinage immédiat du point zéro de l'explosion seront entièrement détruits, surtout si l'explosion est provoquée à faible altitude. Nous savons que, plus la distance augmente, plus l'intensité de l'onde de choc s'affaiblit, augmentant ainsi les chances de survie. Si une protection absolue est techniquement réalisable, elle serait financièrement insupportable. Il s'agit donc de concevoir, avec des moyens raisonnables, la meilleure protection possible.

Ainsi, le service d'abri est devenu

l'élément essentiel de la protection civile. Il s'agit, en fait, d'une autoprotection qui concerne toute la population: hommes, femmes, enfants et vieillards... Ce n'est donc pas une ineptie de convoquer des personnes de 58 ans et plus dans des cours de répétition, car les connaissances acquises seront utiles en cas de besoin. D'ailleurs, la sagesse et l'expérience des anciens se sont souvent révélées supérieures à la fougue et l'inexpérience de la jeunesse. A noter que tous les hommes de 20 à 60 ans non astreints à des obligations militaires sont incorporés dans les nombreux services de la protection civile.

Des gardes d'abris, un pour 50 places protégées, seront chargés de diriger et d'encadrer la population qui occupera les ouvrages de protection. Sous leur contrôle et leur responsabilité, les habitants déblaieront, équiperont et organiseront la vie dans les abris. Ces travaux de planification débuteront en 1980 pour se terminer en 1981.

La protection civile est-elle vraiment efficace?

Principales responsables de la protection civile, les communes exécutent sur leur territoire les mesures ordonnées par la Confédération ou le canton et contrôlent l'exécution de celles qui incombent aux propriétaires d'immeubles et aux particuliers.

Cela vous concerne directement, Monsieur le Président, puisque l'efficacité de la protection civile est intimement liée à la capacité financière de votre commune et à votre volonté

de réaliser rapidement les objectifs définis par l'article 2 de la loi.

Le degré de préparation de la PC varie fortement d'un canton à l'autre et surtout d'une commune à l'autre. L'état de santé des finances fédérales, organe de subventionnement, freine le développement harmonieux de la protection civile.

Malgré les moyens limités, il faut reconnaître qu'elle a déjà atteint plusieurs objectifs importants. La protection et la lutte contre le feu ainsi que le sauvetage de personnes et de choses sont opérationnels à 80 %. L'alarme en cas d'augmentation de la radioactivité est prête à fonctionner; les abris protègent contre l'effet des armes AC. Leur construction se poursuit. L'alarme-eau, par son réseau de sirènes, couvre tout le territoire du canton. Les plans d'évacuation de la population sont prêts. Les mesures de sécurité fonctionnent (exemple: Zeuzier). Le service sanitaire, avec ses installations et des effectifs instruits, est prêt à s'intégrer dans le service sanitaire coordonné du canton.

Le groupement cantonal d'intervention en cas de catastrophe (Grinca) est opérationnel depuis plusieurs années. Il a prouvé son efficacité en maintes occasions.

Voilà, Monsieur le Président; il était de mon devoir de répondre à ces quelques questions relatives à un objet qui me tient à cœur. Je vous remercie de votre bienveillante attention, et vous présente mes salutations distinguées.

**Abwasser pumpen**

Schockgeprüft BZS-Nr. S 79-5

Es lohnt sich, frühzeitig unsere Spezialisten zur Beratung beizuziehen.

**HÄNY**

Häny & Cie. AG  
Pumpen- und Wasser-  
aufbereitungsanlagen  
8706 Meilen, Tel. 01.925 11 31

**Nouvelles de France.** Paru dans le *Dauphiné libéré*. Edité à Genève, du 12 janvier 1980.

## Abris anti-atomiques: où en est-on?

*La capacité d'accueil paraît satisfaisante dans l'Isère, la Drôme, le Rhône et le Vaucluse*

Demain, la guerre? Qui ne se pose actuellement cette question. La population, à l'écoute du bruit de bottes de l'autre côté de la Méditerranée, commence à se demander s'il ne lui faudra pas prendre le chemin des abris. Le risque d'un conflit à l'échelle planétaire existe. M. Valéry Giscard d'Estaing a tenu à le souligner dans son

message du Nouvel An. Et chacun a en mémoire l'avertissement solennel du pape et sa vision apocalyptique d'un éventuel conflit nucléaire. Voilà donc l'opinion soudainement informée – ou plutôt alertée – en ce début d'année sur les lourdes menaces qui pèsent sur la planète.

Dans les mois prochains, le gouvernement français va s'attacher à informer la population sur les précautions à prendre en cas d'agression nucléaire. Sa préoccupation est, bien entendu, de ne pas créer l'affolement et surtout de ne pas dramatiser la situation. Cette politique d'information va se développer dans deux directions. Tout d'abord, un programme audio-visuel sur les précautions à prendre en cas d'explosion nucléaire sera présenté dès cette année aux élus locaux. Dans le même temps, une petite brochure agrémentée de croquis et rédigée, paraît-il de façon pédagogique, va être mise à la disposition du public. Son style sera semblable aux consignes